

Quimper, le 7 juillet 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Interdiction d'accès au port de Brest et autres ports du Finistère du navire le "Shtandart"

A la suite de la modification en date du 24 juin dernier du règlement (UE) 833/2014 du Conseil du 31 juillet 2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine, lequel règlement inclut désormais « les navires répliques historiques » dans le champ d'interdiction d'accès aux ports des pays membres de l'Union européenne des navires battant ou ayant battu pavillon russe avant le 24 février 2022, le Préfet du Finistère, en lien avec les autorités gouvernementales, a pris un arrêté d'interdiction d'accès au port de Brest à l'encontre du navire le « Shtandart ».

Cet arrêté a été notifié ce jour au capitaine du navire, qui n'est donc pas autorisé à accéder au port de Brest, dans lequel il souhaitait s'amarrer à compter du 10 juillet prochain, ni à aucun autre port du département.